



Mandat de gestion locative

Par **Marchand anais**, le **17/07/2017** à **14:36**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement sur nice et loue ce dernier par le biais d'une agence immo depuis 7 ans.

Il se trouve que je rencontre plusieurs pbs avec cette agence.

- 1/ aucune communication des états des lieux d'entrée et de sortie des locataires successifs.
- 2/ des réparations telles que les changements de joints de la cabine de douche, normalement à la charge du locataire que je me vois facturées et prélevées sur mes loyers
- 3/ une fenêtre qui ne ferme plus et que l'agence me demande de payer
- 4/ un locataire qui refuse l'accès à l'appartement pour que les sociétés mandatées par mes soins puissent faire des travaux..

En résumé, une agence immo a-t-elle l'obligation de me fournir les états des lieux?? et si oui, puis-je la mettre en demeure de changer à ses frais la fenêtre de ma salle de bain qui ne ferme plus alors qu'elle était en parfait état de marche lors de la mise en location?

Peut-elle déduire les interventions des entreprises sur mes loyers?

Quels moyens ai-je pour obliger le locataire à laisser l'accès de mon appartement pour des travaux de rénovation ?

Par **janus2fr**, le **17/07/2017** à **15:07**

Bonjour,

Les obligations de l'agence envers le propriétaire sont uniquement celles prévues au mandat. Donc à voir dans votre mandat ce qui est prévu.

Personnellement, je n'ai jamais vu un état des lieux ni même un bail depuis 30 ans que je loue en mandatant une agence...

Par **Marchand anais**, le **17/07/2017** à **15:30**

Merci pour votre réponse. Le problème initial étant la non communication du mandat de gestion, il est donc difficile de savoir à partir de quand les problèmes ont commencé